

Quand et comment venir ?

1) Pendant les heures de permanence :

Tu dois attendre en salle de permanence que le professeur documentaliste vienne te chercher.

⚠ Pense à regarder le planning d'occupation du CDI : Il t'indiquera si le CDI est ouvert pendant ton heure de permanence.
15 élèves maximum par heure.

2) Entre 12h30 et 13h00 :

Tu peux venir au CDI entre 12h30 et 13h00 pour venir te détendre, lire, participer aux jeux éducatifs en ligne...

Tu dois d'abord t'inscrire sur la fiche d'inscription qui se trouve à la vie scolaire et attendre que le documentaliste vienne te chercher sous le préau du collège.
15 élèves maximum.

3) Pendant les heures de classe :

Au cours de l'année, il se peut que tu viennes au CDI pour travailler sur des documents, réaliser une recherche, etc...accompagné de ton professeur.

Quand le documentaliste accueille une classe, le CDI est fermé aux élèves de la permanence : pense donc à consulter le planning du CDI !

4) Durant les récréations :

Tu peux venir rendre un livre ou demander un renseignement.

Tu ne peux passer le temps de la récréation au CDI.

Horaires d'ouverture :

LUNDI
11h30 – 13h
13h30 – 15h30

MARDI
8h30 – 13h

MERCREDI
8h30 – 11h30

JEUDI
11h30 – 13h
13h30 – 15h30

VENDREDI
9h30 – 13h00

Signature de l'élève :

Le livret d'accueil Du CDI* 2014-2015

Mr DECLOCHEZ, professeur documentaliste



*CDI = Centre de Documentation et d'Information

Que peux-tu venir faire au CDI ?

LIRE :

un roman, un conte, de la poésie, du théâtre, des magazines, une bande dessinée

FAIRE DES RECHERCHES :

- sur les dictionnaires
- sur les livres documentaires, les revues, les journaux
- sur Internet, sur la page CDI du site internet du collège

EMPRUNTER DES LIVRES

TE RENSEIGNER SUR LES METIERS ET LES ETUDES

* Si tu as des idées d'achats de livres pour le CDI, tu peux faire des suggestions sur le cahier qui se trouve sur le bureau du documentaliste.

Que ne peux-tu pas venir faire au CDI ?

Lire un livre venant de ton domicile.

Faire tes devoirs.

Apprendre tes leçons.

Réviser un contrôle.


Ne rien faire.

Comment emprunter ?

Pour emprunter des documents, il te faut présenter ta fiche élève.


Tu peux emprunter 6 documents pour 2 semaines.
(2 fictions + 2 livres documentaires + 2 magazines)

Tu dois enregistrer ton ou tes document(s) au bureau du documentaliste qui te donnera une date de retour.

 **Attention ! si tu ne respectes pas le délai, tu ne pourras pas emprunter pendant une durée équivalente à ton retard**



Utilisation des ordinateurs

 **Les ordinateurs doivent être utilisés dans un cadre STRICTEMENT scolaire**

Tu dois demander l'autorisation au documentaliste et t'inscrire sur le cahier systématiquement.

Tu dois noter sur le cahier ce que tu vas faire sur l'ordinateur et respecter ce que tu as écrit.

Pour imprimer ou copier un document, tu dois demander l'autorisation au documentaliste.

2 élèves maximum par ordinateur.

Les règles à respecter :

- tu n'as pas le droit de bavarder
- tu n'as pas le droit de manger, ni de boire
- tu n'as pas le droit d'écouter de la musique ni d'utiliser ton téléphone portable
- tu n'as pas le droit de courir
- tu dois respecter les autres : les adultes et les élèves

Avant de quitter le CDI, tu dois :

- remettre les documents à leur place
- ne rien laisser sur la table
- ranger ta chaise

